

Chronique fédérale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **7 (1961)**

Heft 9

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE FÉDÉRALE

Un été plutôt décevant

Nous voici à la fin d'un été qui, en général, a plutôt été décevant pour la Suisse touristique. Tout d'abord, les régions au nord des Alpes n'ont que partiellement profité du beau temps, qui s'annonça par une vague de chaleur, début juillet, pour faire, ensuite, place à un trop grand nombre de jours pluvieux. Les hôtes américains ont fait défaut, tandis que les Allemands, les Italiens, et en partie les Français, se sont rendus en grand nombre en Suisse. Finalement, c'est la chronique horrifiante des catastrophes routières, exigeant une trentaine de victimes au cours de quatre accidents, qui a profondément choqué le public suisse et soulevé la question de savoir si la surveillance et l'exécution des prescriptions de la police de la route étaient suffisantes. La police des cantons et des villes se plaint de la pénurie du personnel en vue de l'extension de la circulation routière. De toute façon, la construction du réseau des routes nationales est généralement considérée comme plus urgente que jamais, et les nouvelles propositions du gouvernement au sujet de la surtaxe sur l'essence, de 5 à 7 centimes par litre, ne trouvent plus guère de l'opposition. Mais il faudra encore des années de grands efforts et travaux jusqu'à ce que la circulation trouve les routes qu'il lui faut. Entre-temps, les chemins de fer ont accompli un effort quelquefois surhumain, surtout à la veille des vacances, lorsque plus de 130.000 personnes sont entrées au cours de vingt-quatre heures par la seule porte de Bâle !

D'autre part, l'économie suisse, au milieu de l'incertitude de la politique mondiale, continue à accuser des chiffres-record. Parmi le demi-million d'ouvriers étrangers qui travaillent en Suisse, il y a actuellement quelques milliers d'Espagnols, qui en général donnent grande satisfaction, malgré les difficultés de compréhension de langue. Un premier contingent de travailleurs grecs, par contre, paraît avoir quelque peine à s'acclimater en Suisse.

Les deux camps européens

La décision du gouvernement britannique de rejoindre le marché commun a naturellement éveillé un grand intérêt en Suisse. Dans un discours magistral, le nouveau chef du Département politique et président de la Confédération, M. F.-T. Wahlen, a esquissé l'attitude suisse en vue de la requête britannique. Nous savons que, sur le point de la neutralité permanente et la liberté d'action sur le plan de politique du commerce extérieur, la Suisse ne pourra pas faire de concessions, la Grande-Bretagne étant pour ainsi dire la fiduciaire des pays libres, qui s'opposent à un dirigisme supra-national. La scission économique de l'Europe libre en présence du danger commun du communisme mondial a été particulièrement ressentie au cours de la crise de Berlin. Malgré un certain optimisme à long terme, qui prévoit finalement une entente sous forme d'une association, les gouvernants responsables se rendent compte que le pont ne sera établi qu'après des années de négociations difficiles.

Ayant lancé l'avant-projet du futur régime fiscal de la Confédération, dont l'ordre financier expire en 1964, le Conseil Fédéral a, pour la première fois, discuté le remplacement des droits de douane en cas d'intégra-

tion économique de tous les pays européens. Si la Suisse rejoint un beau jour cette organisation, plus ou moins universellement européenne, les droits fiscaux et les droits sur les produits agricoles devraient également être réduits à l'égard de tous les pays de l'O.E.C.E., y compris la Finlande. Il s'ensuivrait que presque 80 % des recettes douanières disparaîtraient, et il faudrait chercher à les remplacer par d'autres moyens, c'est-à-dire par la perception de droits sur des marchandises à l'intérieur du pays. Car les tâches futures de la Confédération, les routes nationales, la défense nationale, et surtout l'armement, la protection civile, les travaux de recherches scientifiques et la politique sociale, causeront de nouvelles dépenses. Mais, en fait, l'on peut dire que le régime de 1959, mis en vigueur pour une durée de six ans, a donné entière satisfaction. Il est tout à fait compréhensible que le gouvernement désire une durée plus longue pour le prochain régime financier, et propose cette fois-ci un délai de dix ans. Grâce à la prospérité économique, la discussion des impôts fédéraux, qui a passionné les esprits dans la période de l'après-guerre, a perdu son âpreté.

Prochaine votation fédérale le 22 octobre

A la veille des élections fédérales de 1959, le parti socialiste suisse avait lancé une initiative constitutionnelle, demandant la compétence de 50.000 citoyens, ou huit cantons, de lancer une initiative de législation. Depuis 1891, 50.000 citoyens ont le droit de lancer une initiative tendant à introduire de nouvelles dispositions de la Constitution fédérale, mais une telle législation a jusqu'à présent été réservée au Parlement. Si un beau jour le peuple devait avoir la compétence d'élaborer des lois, nous aurions deux catégories de lois fédérales, celles émanant du Parlement, et les autres, émanant directement d'un mouvement populaire. Au cours du débat parlementaire sur cette innovation, les socialistes ont laissé entendre qu'ils se contenteraient d'un article constitutionnel, prévoyant une suggestion populaire générale, et laissant ainsi le soin de l'élaboration à proprement parler d'une loi aux chambres. Mais celles-ci ont refusé tout compromis, et c'est ainsi que le peuple suisse sera appelé, le 22 octobre, à se prononcer sur la question, oui ou non, s'il doit être muni de la compétence de légiférer. Au premier abord, l'on pourrait croire que c'est avec enthousiasme que le peuple salue la possibilité de jouer le rôle de législateur, mais en réalité les Suisses savent très bien que l'élaboration judicieuse d'une loi ne peut guère être l'affaire d'un mouvement populaire. C'est pourquoi les milieux politiques s'attendent à un vote négatif du peuple suisse.

Par contre, le référendum contre le nouveau statut horloger, entrepris par un Comité hostile à toute législation spéciale en faveur de cette grande industrie nationale, et se réclamant d'un libéralisme exagéré, a des chances d'aboutir, puisqu'il ne lui faut que 30.000 signatures des 1.500.000 citoyens ayant le droit de signer. Il est donc à prévoir qu'à la fin de l'an 1961 une nouvelle votation fédérale s'occupera du statut horloger, et cette campagne sera certainement des plus vives. La Suisse romande soutiendra le statut de sa plus belle industrie, mais celle-ci trouvera des alliés sûrs en Suisse alémanique de même. Si les conflits mondiaux ne changent pas profondément la scène politique, ce sont là les deux grands sujets de la politique fédérale de l'avenir immédiat.

Hermann BOESCHENSTEIN (Berne).